

<p>Nom de la Mission : Etudes, contrôle et surveillance du Projet de Réhabilitation des systèmes d’Alimentation en Eau Potable dans les centres secondaires de la République Démocratique du Congo – Phase 1, tranche 2 (financement KfW)</p>	<p>Valeur totale du contrat :</p>
<p>Pays : République Démocratique du Congo Lieu : Province de Bandundu : Kikwit, Kenge, Masi-Manimba, Bulungu et Idiofa</p>	<p>Durée de la mission : 9 ans</p>
<p>Nom du Client : REGIDESO</p>	<p>Nombre total d’employés-mois : 162</p>
<p>Adresse : 59-63 Boulevard du 30 Juin B.P. 12 599 Kinshasa 1</p>	<p>Valeur du contrat VSi Planning :</p>
<p>Date de démarrage : 01/2009 Date d’achèvement : en cours</p>	<p>Nombre d’employés-mois fournis par le partenaire : 142</p>
<p>Nom du/des partenaire(s) éventuel(s) : IGIP VSi Afrique</p>	<p>Nom des cadres professionnels de VSi Planning et fonctions : Directeur de projet : Philippe Van SCHANDEVYL Chef de mission : Wajdi AMIRI Chef de mission adjoint : Clément SALGUES Environnementaliste : Jacques FRANSSSEN Dessinateurs, topographes, DPO, secrétaires : personnel (VSIA)</p>
<p>Descriptif du Projet :</p> <p>Les cinq centres secondaires dans la province Bandundu -Kikwit, Kenge, Masi-Manimba, Bulungu et Idiofa-constituent la seconde tranche du projet « AEP Centres Secondaires – Phase I ». Le promoteur du projet est la REGIDESO, Kinshasa, agissant sous la tutelle du Ministère d’Energie et de l’Eau.</p> <p>Dans les cinq centres du projet, des travaux d’AEP ont été réalisés dans les années 80. Au cours de derniers vingt ans, les infrastructures hydrauliques ont été le siège de divers dommages causés d’une part par des événements naturels et d’autre part par la mauvaise gestion des installations par manque de moyens matériels et humains qualifiés.</p> <p>Les objectifs du programme sont de mettre en état (techniquement et commercialement) les systèmes d’AEP, afin de couvrir les besoins de base en eau potable de bonne qualité dans les centres d’intervention en respectant les normes d’hygiène. Le projet vise aussi à réduire les risques d’inondation par la réalisation d’installation d’assainissement décentralisé améliorés.</p> <p>Le projet vise à rendre possible une exploitation autonome dans les centres d’intervention et par rapport au siège du promoteur, capables de servir d’exemple à d’autres centres comparables. La population ciblée par le projet consiste en les habitants des villes d’intervention vivant dans les zones desservies par la REGIDESO. L’étude environnementale a pour objectif d’établir les recommandations permettant de prendre en compte la protection de l’environnement dans la réalisation des travaux.</p>	

Expérience du Consultant

Descriptif des services fournis par notre personnel :

L'ensemble des prestations de l'ingénieur-conseil (IC) est décomposé en mesures d'investissement (MI) et en mesures d'accompagnement (MA) :

Les MI se portent sur :

- l'élaboration des rapports d'inventaire
- l'élaboration des études d'APS et d'APD
- l'élaboration des DAO
- l'assistance au lancement des appels d'offres, au dépouillement des offres et à l'attribution des marchés
- la surveillance des travaux, y compris les réceptions

pour les mesures techniques suivantes

1. Réhabilitation et optimisation des installations d'AEP, incluant la réhabilitation des prises d'eau avec leurs équipements électromécaniques y inclus la conduite de refoulement au réseau, réhabilitation des usines d'eau, réhabilitation des réseaux de distribution ainsi que des réservoirs de stockage, réhabilitation des bornes-fontaines (BF) publiques sous forme de « kiosques à eau »
2. Remplacement et installation des compteurs d'eau (protégés) des secteurs et des abonnés
3. Mesures d'assainissement et mesures d'urgence de drainage pour réduire les risques d'inondations
4. Réalisation des installations d'assainissement décentralisé améliorées, notamment dans les centres de santé, écoles et marchés

Les MA se concentrent sur quatre aspects principales :

- formation du personnel d'exploitation de la REGISESO au niveau local dans les centres sur place
- sensibiliser surtout la population bénéficiaire, desservie par les BF à accepter le paiement de l'eau selon la consommation
- réaliser des campagnes de sensibilisation sur l'hygiène
- l'assistance à la gestion future des kiosques commercialisés (BF) : formation et sensibilisation des revendeurs d'eau.